

Administration de la justice

Indépendamment de toutes considérations sur notre système de comité, j'estime que même si nous créons d'abord un comité spécial chargé d'étudier le problème, il nous serait toujours nécessaire d'en saisir le comité de la justice ou tout autre comité le plus directement intéressé. La participation des membres du comité permanent de la justice et des questions juridiques serait indispensable au comité spécial. En d'autres termes, le comité de la justice étant celui qui est chargé des questions de ce genre et celui qui travaille de concert avec le ministre de la Justice et avec le solliciteur général, ce serait lui qui, en dernière analyse, veillerait à la progression de l'enquête. Si cet organisme était distinct de celui menant l'enquête, je ne pense pas que cela contribuerait à réaliser les objectifs exposés dans la motion du député.

Comme de nombreux autres députés désirent participer à ce débat, je n'en dirai pas davantage sinon pour faire remarquer à nouveau que, de ce côté-ci de la Chambre, nous partageons la préoccupation du député qui est de réformer le système. Certains d'entre nous éprouvent des réserves quant à notre aptitude à réaliser les souhaits du député. Nous ne pensons pas qu'on puisse y parvenir en créant un comité parlementaire spécial. Toutefois, comme d'autres députés, je serais parfaitement d'accord pour étendre à ce sujet le mandat du comité permanent de la justice et des questions juridiques et lui permettre de mener des enquêtes dont la portée serait encore plus large que celles qu'il mène actuellement.

M. Thomas S. Barnett (Comox-Alberni): Monsieur l'Orateur, quand le député a présenté la motion inscrite en son nom, il a parlé sincèrement et, si je puis dire sans l'offenser, il avait l'air contrarié et d'une certaine façon déçu en ce qui concerne le sujet de cette motion. Le secrétaire parlementaire a longuement parlé du travail des comités; il a parlé en particulier du comité permanent de la justice et des questions juridiques, qui a été saisi de plusieurs questions qui tombent dans les limites générales de la motion à l'étude.

En écoutant le député d'Egmont (M. MacDonald) qui a mentionné que trois importantes commissions royales d'enquête ont étudié ces questions depuis 1938, et en écoutant le secrétaire parlementaire et en pensant aux diverses mesures législatives et rapports de différentes commissions au sujet desquels le comité a fait rapport au solliciteur général, il m'a semblé que la dernière chose dont nous ayons besoin, c'est un autre comité parlementaire chargé de mener l'enquête prévue dans cette motion. Cette motion demande la création d'un comité parlementaire qui étudierait tous les aspects du crime au Canada.

La plupart du temps, en particulier au cours des dix dernières années, la Chambre s'est consacrée aux enquêtes sur le crime et le traitement des criminels. Les habitants de notre pays ont de plus en plus l'impression que cela ne sert à rien. En fait, en écoutant le député, j'ai parcouru un journal arrivé aujourd'hui de ma circonscription. Il titre en grosses lettres noires: «Guerre déclarée aux vandales». L'article qui suit stipule entre autres:

Des fenêtres cassées, des ordures renversées dans la rue et autres activités de voyous qui indiquent un mépris total de la loi et de l'ordre... étaient typiques de ce groupe...

[M. MacGuigan.]

L'article se poursuit ainsi:

A en croire le maire de Cumberland, le problème sous-jacent c'est que les lois ôtent tous leurs moyens aux forces policières.

L'article fait alors allusion à une lettre récemment envoyée au procureur général et qui blâme...

... l'indulgence des tribunaux et le manque d'appui des tribunaux envers la police...

Apparemment cette question préoccupait beaucoup le conseil. La lettre poursuivait ainsi:

Dans de nombreux cas, la police peut très difficilement faire face à ces situations à cause de la tolérance instaurée et perpétuée par les plus hauts échelons du gouvernement. Souvent, lorsque des infractions donnent lieu à une accusation, les pénalités sont tellement insuffisantes que c'est se moquer de tout l'appareil judiciaire.

J'ai cité cet extrait pour vous montrer ceci: même si le Parlement a fait plus d'efforts dans ce domaine et même si les députés se spécialisent comme jamais encore dans les subtilités de l'administration du système pénal et les nouvelles méthodes de libération conditionnelle, les opinions exprimées dans cet article sont de plus en plus partagées. Le fait de jeter des ordures dans la rue n'est pas un crime en ce sens que ce n'est pas un meurtre. Néanmoins, à bien des égards ces deux crimes ne sont pas tellement différents l'un de l'autre.

L'avis de motion du député figure à l'ordre du jour depuis un certain temps. Des événements se sont produits depuis qu'il a été inscrit pour la première fois à l'ordre du jour. J'ai parlé des ordures jetées dans la rue et de certains actes de vandalisme. A mon avis, la dernière chose dont nous ayons besoin c'est d'un comité parlementaire spécial ou autre qui passerait encore beaucoup de temps à examiner la question de la punition, de son effet dissuasif et des méthodes de réhabilitation en accordant une attention particulière à la peine de mort. La peine capitale a été examinée par la Chambre plus en profondeur que n'importe quel autre aspect du crime, et cela a probablement peu d'effet, sinon pas du tout, sur le nombre d'assassinats.

● (1740)

Au lieu d'essayer de créer un comité de la Chambre qui examinerait tous les aspects du crime et des remèdes à y apporter, il est peut-être utile que la Chambre, soit en tant que groupe, soit au moyen d'un mécanisme spécial, consacre un peu de temps à l'étude du crime et de ses causes. En gros, nous avons complètement laissé de côté les causes fondamentales du crime dans les discussions sur les changements apportés à notre droit pénal, sur les lois régissant la libération conditionnelle et sur toutes les autres questions qui ressortissent à la gestion du système correctionnel. Nous n'avons rien fait pour attirer l'attention de la Chambre et de la population sur les causes du crime.

Comme je n'ai pris part à aucune réunion du comité, j'aimerais dire quelques mots au cours du présent débat. En toute franchise, je suis un peu las de voir que de plus en plus, nous nous perdons dans des examens microscopiques de petits changements à apporter ici et là dans le domaine du crime et de ses remèdes. C'est peut-être un des principaux échecs de nos gouvernements au cours des dix dernières années. A mon avis, c'est un des échecs fondamentaux de la perspective et de l'orientation des gouvernements libéraux.